

Compte rendu de la séance 1^{er} décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} décembre, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 24/11/2017, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROBERT Jean-Luc, Mme LYOEN Marie-Yvonne, adjoints

M. FEYNIE Daniel, Mme GOUEYTHIEU Sabine, M. IMBEAUX Michel, M. PASQUET Serge,

M. ROUX Vincent et Mme MICHALCZYK Catherine, conseillers

Absente excusée :

Mme THURMEL Frédérique

Secrétaire de séance : M. ROUX Vincent

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

Monsieur le Maire, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et demande aux membres du conseil de se prononcer sur le précédent compte rendu de la séance.
Il est adopté à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ **Virement de crédit : charges URSSAF 4^{ème} trimestre 2017**

Intitulé des cptes	Diminution / crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Cpts	Montants (€)	Cptes	Montants (€)
Versement à des organismes de formation	6184	1 200		
Rémunération du personnel titulaire			6411	1 200
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 200		1 200

➤ **Prorogation de l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité) pour le personnel de droit public en attendant la mise en place du RIFSEEP et Prorogation de la prime pour le personnel de droit privé**

Le nouveau régime indemnitaire pour le personnel n'a pas pu être mis en place en 2017, Monsieur le Maire propose de proroger l'IAT et la prime pour le personnel de droit privé.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de l'IAT :

Bénéficiaires : le personnel communal de droit public

Taux moyen actuel : 100 % du montant de l'IAT en vigueur, fixée par l'arrêté du 14/01/2002

Coefficient multiplicateur voté : 1.5

Périodicité : annuelle

Particularités :

- Pour le personnel à temps non complet : les indemnités sont calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire
- Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution de la prime pour le personnel de droit privé :

Bénéficiaires : tous les types des contrats aidés

Périodicité : annuelle

Montant : 200 € pour les contrats de 20h et 340 € pour les contrats de 35h

Conditions : manière de servir et engagement professionnel dans les missions qui leur sont confiées

Le conseil municipal proroge l'IAT et la prime du personnel de droit privé

➤ ***CCICP : modification des statuts : compétence « politique de la ville avec notamment la prévention de la délinquance »***

La CCICP s'est dotée d'une 9^{ème} compétence : « prévention de la délinquance »

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la CCICP.

➤ ***CCICP : Procès-verbal de mise à disposition des bâtiments scolaires***

La compétence « bâtiments scolaires » sera transférée à la CCICP après signature du PV qui précise la consistance, l'état des biens et leurs valeurs comptables.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le PV de mise à disposition des bâtiments scolaires de la commune.

➤ ***Assurance CNP : renouvellement du contrat relatif à la protection sociale du personnel relevant de la CNRACL***

Le conseil municipal renouvelle le contrat d'assurance pour l'année 2018.

➤ ***Fonds d'équipement des communes (FEC) pour projet réserve d'eau (défense incendie)***

Secteur concerné : « Les Graves - Ferrandie »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le FEC auprès du Conseil Départemental pour une demande de subvention.

Montage financier à l'étude.

2. AFFAIRES EN COURS

➤ ***Contrat de maintenance informatique***

Le conseil municipal décide de ne pas souscrire de contrat pour le moment. Les dépannages informatiques seront payés au fur et mesure des prestations demandées.

3. INFORMATIONS

➤ ***Collectes des sacs jaunes pendant les fêtes de fin d'année***

- Mercredi 27 décembre au lieu du lundi 25 décembre

- Pas de ramassage le 1^{er} janvier

Vœux du Maire

**Dimanche 28 janvier 2018
à 11h00 au Foyer Rural**

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2017**

N° des délibérations	Objet	décision
2017-0112-1	CCICP : - PV de mise à dispo des bâtiments scolaires	OK
2017-0112-2	CCICP : - Modification des statuts : compétence « prévention de la délinquance »	OK
2017-0112-3	Prorogation de l'IAT et prime pour les contrats de droit privé en attendant la mise en place du RIPSEEP	OK
2017-0112-5	Virement de crédit n°3	Cpte 6184 : -1 200 Cpte 6411 : + 1 200

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2017**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique	/	Absente excusée
GOUEYTHIEU Sabine		
MICHALCZYK Catherine		
PASQUET Serge		
FEYNIE Daniel		
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		